

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 18 novembre 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12, 14 et 15 novembre 2019

2019 DJS 186 Convention avec les 20 caisses des écoles en vue de la restauration des stages Paris Sport Vacances.

M. Jean-François MARTINS, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L.2511-1 et suivants ;

Vu l'article L.2511-1 et suivants du Code de la Commande Publique ;

Vu la délibération du Conseil de Paris 2001-JS-156 des 11 et 12 juin 2001 mettant en place le dispositif appelé « écoles municipales des sports » ;

Vu l'avis du conseil d'arrondissement du 1^{er} arrondissement en date du 29 octobre 2019;
Vu l'avis du conseil d'arrondissement du 2^e arrondissement en date du 4 novembre 2019;
Vu l'avis du conseil d'arrondissement du 3^e arrondissement en date du 5 novembre 2019;
Vu l'avis du conseil d'arrondissement du 4^e arrondissement en date du 4 novembre 2019;
Vu l'avis du conseil d'arrondissement du 5^e arrondissement en date du 28 octobre 2019;
Vu l'avis du conseil d'arrondissement du 6^e arrondissement en date du 28 octobre 2019;
Vu l'avis du conseil d'arrondissement du 7^e arrondissement en date du 4 novembre 2019;
Vu l'avis du conseil d'arrondissement du 8^e arrondissement en date du 28 octobre 2019;
Vu l'avis du conseil d'arrondissement du 9^e arrondissement en date du 28 octobre 2019;
Vu l'avis du conseil d'arrondissement du 10^e arrondissement en date du 31 octobre 2019;
Vu l'avis du conseil d'arrondissement du 11^e arrondissement en date du 4 novembre 2019;
Vu l'avis du conseil d'arrondissement du 12^e arrondissement en date du 28 octobre 2019;
Vu l'avis du conseil d'arrondissement du 13^e arrondissement en date du 28 octobre 2019;
Vu l'avis du conseil d'arrondissement du 14^e arrondissement en date du 4 novembre 2019;
Vu l'avis du conseil d'arrondissement du 15^e arrondissement en date du 28 octobre 2019;
Vu l'avis du conseil d'arrondissement du 16^e arrondissement en date du 4 novembre 2019;
Vu l'avis du conseil d'arrondissement du 17^e arrondissement en date du 28 octobre 2019;
Vu l'avis du conseil d'arrondissement du 18^e arrondissement en date du 4 novembre 2019;
Vu l'avis du conseil d'arrondissement du 19^e arrondissement en date du 5 novembre 2019;
Vu l'avis du conseil d'arrondissement du 20^e arrondissement en date du 9 novembre 2019;

Vu le projet de délibération en date du 29 octobre 2019, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose de l'autoriser à signer des conventions avec les 20 caisses des écoles en vue de la restauration des stages Paris Sport Vacances ;

Sur le rapport présenté par M. Jean François MARTINS, au nom de la 7^e Commission,

Délibère

Article 1 : Sont adoptés le principe d'une convention, jointe au présent projet de délibération, et ses modalités d'application.

Article 2 : Madame la Maire de Paris est autorisé à signer une convention avec les 20 caisses des écoles suivantes :

- la caisse des écoles du 1^{er} arrondissement
- la caisse des écoles du 2^e arrondissement
- la caisse des écoles du 3^e arrondissement
- la caisse des écoles du 4^e arrondissement
- la caisse des écoles du 5^e arrondissement
- la caisse des écoles du 6^e arrondissement
- la caisse des écoles du 7^e arrondissement
- la caisse des écoles du 8^e arrondissement
- la caisse des écoles du 9^e arrondissement
- la caisse des écoles du 10^e arrondissement
- la caisse des écoles du 11^e arrondissement
- la caisse des écoles du 12^e arrondissement
- la caisse des écoles du 13^e arrondissement
- la caisse des écoles du 14^e arrondissement
- la caisse des écoles du 15^e arrondissement
- la caisse des écoles du 16^e arrondissement
- la caisse des écoles du 17^e arrondissement
- la caisse des écoles du 18^e arrondissement
- la caisse des écoles du 19^e arrondissement
- la caisse des écoles du 20^e arrondissement

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2020, et exercices suivants si besoin, sous réserve de la décision de financement, fonction 3, rubrique P 3261, destination 32600010- Dispositifs sportifs.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO